

Manuel des entraîneurs et des gérants



Saison 2025-2026

Table des matières

	SECTION	PAGE
1.	Certifications	3
2.	Équipement (Gilets, rondelles, bas, etc.)	4
3.	Feuilles de matchs	5
4.	Permis de voyages	5
5.	Temps de glace non utilisés (no-show)	5
6.	Partie d'exhibition	6
7.	Arbitres	6
8.	Chronométreur	6
9.	Liste de joueurs et personnel de l'équipe	6
10.	Coordinateur 50/50 d'équipe	7
11.	Tournois	7
12.	Frais/Budget d'équipe	7
13.	Gardien de but	8
14.	Vêtements des Aigles/Panthères	8
15.	Entente avec Banque Nationale	8
16.	Code de Franc-Jeu	9
17.	Rapport de blessure et fiches médicales	10
18.	Manuel d'opérations de HNB	11
19.	Normes disciplinaires minimales de HNB	11
20.	Politique sur la mixité des vestiaires	11

1. Certifications

Vérification de vos antécédents criminels

Il est obligatoire pour tous les bénévoles de HDM de faire une vérification de leurs antécédents criminels. À compter de juin 2026, les entraîneurs, les gérants ou tout membre du personnel d'encadrement ne seront pas autorisés à aller sur la glace, derrière le banc ou à figurer sur le roster tant que la vérification des antécédents criminels n'aura pas été effectuée. Pour faire cette vérification, vous devez vous rendre au bureau de la GRC avec 2 pièces d'identité et une lettre de hockey Dieppe-Memramcook confirmant que vous ferez du bénévolat durant la saison. Avec la lettre, vous n'aurez pas de frais à payer. Lorsque complété, vous devez amener la lettre d'antécédents criminels de la GRC à l'office de HDM au plus tard le 15 décembre de chaque année. Vos vérifications sont valides pour une durée de trois ans. **Depuis le Septembre 2023 vous aurez avoir besoin de venir chercher la lettre au bureau de HDM ou on peut l'envoyer par courriel avant d'aller au bureau de la GRC.**

Formation et certifications des entraîneurs

Voici un aperçu des ateliers auxquels vos bénévoles, entraîneurs et gérants devront participer au cours de la saison :

La relance – À la découverte du hockey

Tous les membres du personnel de banc et du personnel de glace de 16 ans ou plus et inscrits auprès d'Hockey Nouveau-Brunswick doit suivre la version en ligne, la relance – à la découverte du hockey *de Hockey Canada*, le cours est disponible à : <https://register.hockeycanada.ca/clinics>

Entraîneur niveau 1 et 2

Tous les entraîneurs chefs et adjoints de niveau M7 et M9 doivent être certifiés selon les anciens volets « Introduction au métier d'entraîneur » ou « Entraîneur » ou selon l'actuel « Entraîneur niveau 1 ».

Tous les entraîneurs en chef et tous les entraîneurs-adjoints des équipes M11 à M18 (excluant AAA) doivent être certifiés du programme « Entraîneur niveau 2 », ce qui inclut un cours en ligne seulement (depuis Septembre 2024) . Pour vous inscrire, visitez le <https://register.hockeycanada.ca/clinics> et inscrivez-vous au Coach 1 et au Coach 2 qui vous convient.

Développement 1

Tous les entraîneurs en chef et tous les entraîneurs-adjoints de hockey mineur Développement AAA doivent suivre le cours Développement 1 du PNCE (Programme national de certification des entraîneurs).

Toutes les certifications doivent être complétées au plus tard le 15 décembre de la saison de hockey en cours.

Programme de sécurité de Hockey Canada

Toutes les équipes de hockey mineur inscrites auprès de HNB doivent avoir un membre du personnel de banc qui a complété **avec succès** le Programme de sécurité de Hockey Canada. Cette certification expire cinq ans après la date du cours du programme de certification. Le cours de sécurité de Hockey Canada est disponible en ligne. Pour vous inscrire : <https://register.hockeycanada.ca/clinics>

Programme : la relance – À la découverte du Hockey

Tous les parents de joueurs doivent suivre le cours en ligne de "la relance – À la découverte du Hockey de Hockey Canada avant le **1^{er} décembre 2026**; s'ils ne sont pas terminés avant cette date, leur enfant ne pourra pas continuer de participer au hockey mineur jusqu'à ce que le cours soit obtenu. Ce cours a un frais qui devra être payé par les parents de l'enfant. Ce cours a seulement besoin d'être fait une fois dans la carrière de la famille.

Ce cours est disponible à : <https://register.hockeycanada.ca/clinics>

2. Équipement

Coordinateur de l'équipement : Denis Vautour
506-874-4775 / denisvautour@gmail.com

L'équipement sera distribué au début de la saison durant une soirée organisé à AJL pour toute l'association. Chaque équipe devra faire un dépôt de 400\$ à Hockey Dieppe-Memramcook pour recevoir leurs chandails et rondelles. Ce dépôt vous sera retourné une fois que tous les chandails et rondelles seront retournés à la fin de l'année. Le dépôt pour l'équipement doit être fait au bureau de HDM avant le 1 décembre de chaque saison.

Les gilets des Aigles et Panthères de HDM sont très dispendieux, donc il est très important d'en prendre soin. Ils devraient être lavés plusieurs fois durant l'année et séchés à plats. Ils devraient aussi être transportés dans des sacs à vêtements et non dans les sacs de hockey. **Ces chandails sont pour les parties seulement. Il est interdit de les utiliser lors des pratiques.** Aussi à noter, les équipes doivent avoir **deux paires de bas** de hockey une paire blanche et une paire rouge.

Note : les chandails et les coquilles de pantalons sont la responsabilité des joueurs/parents. Si un ou les deux chandails ou coquilles de pantalons sont endommagés ou il n'est plus portable, les parents devront payés \$100 par chandails et \$60 par coquilles. L'équipe d'entraîneur seront responsable de vérifier les chandails lorsqu'ils les recevront à l'automne et d'avertir HDM avant le 15 Novembre s'il y a des chandails qui ne sont plus portable.

Il est interdit de mettre un commanditaire sur les chandails de parties.

Les chandails de Tim Hortons Timbits sont seulement donnés par Tim Horton à chaque deux années, donc il est très important d'en prendre soin. Ils devraient être lavés plusieurs fois durant l'année et séchés à plat. Ces chandails peuvent être portés durant les pratiques et les parties. Ne pas couvrir le logo des Timbits en arrière du chandail avec le nom des joueurs.

Les équipes Aigles et Panthères aux divisions M11 à M18 vont devoir passer à travers l'office HDM pour avoir leurs bas de parties. HDM a procuré 1000 paires de bas pour faire certain que toutes les équipes vont en avoir. Dans le passé, certaines équipes ont eu de la misère à en avoir à cause de problème d'inventaire. Nous espérons régler ce problème. Seulement un entraîneur ou gérant d'équipe peut venir chercher des bas, pas les parents. Le gérant(e) va prendre la commande de combien l'équipe va en avoir de besoin et venir au bureau avec le formulaire rempli et nous allons émettre la quantité. Le prix pour chaque paire de bas est de \$25 et le paiement est dû avant que nous donnions les bas.

Nom sur les chandails :

Timbits : La couleur de la barre de nom et du nom affiché sur le chandail sera à la discrétion des entraîneurs pour qu'il soit semblable au chandail et ne couvre pas le logo du chandail Timbits.

M11 à M18 : La couleur des barres de nom sera :
chandail rouge : rouge avec lettrage blanc
chandail blanc : blanc avec lettrage royal

La hauteur des lettres pour les chandails est de 3 pouces.

3. Feuilles de matchs

Les feuilles de matchs peuvent être ramassées à notre bureau de l'Uniplex pour les divisions M11 à M18. Les feuilles de matchs ne sont pas utilisées par les divisions M7 et M9.

4. Permis de voyages

Nouveau cette année : Les permis de voyage ne sont plus nécessaires pour toutes les parties d'exhibitions, partie de ligue, jamborees et tournois qui se jouent dans la Province du Nouveau-Brunswick. Votre équipe aura seulement besoin d'un permis de voyage lorsque vous allez jouer à l'extérieur de la Province du Nouveau-Brunswick. Les permis sont disponibles en ligne. Vous trouverez les instructions avec le lien ci-bas.

<https://spordle.atlassian.net/wiki/spaces/HDF/pages/2610987039/Permis+de+voyage#Demande-de-permis-de-voyage>

5. Temps de glace non utilisés (no show)

Les équipes sont responsables d'utiliser toutes les heures de glace assignées. S'il y a des heures de glaces qui ne peuvent pas être utilisées, pour toutes raisons que ce soient, les équipes sont responsables de redonner ces temps de glace à leur coordonnateur de division dans un délai minimum de 14 jours en avance. Si un temps de glace n'est pas utilisé (No-Show), l'équipe sera facturée le taux commercial pour cette heure de glace.

Depuis la saison 2019-2020, chaque équipe devra faire un dépôt de 375\$ à Hockey Dieppe-Memramcook pour la politique de glace non utilisé (no show). Ce dépôt vous sera retourné une fois la saison terminée, moins les frais encourus par votre équipe durant l'année. Ce dépôt doit être fait avant le 1 décembre de chaque saison.

6. Parties d'Exhibition

Les équipes aux niveaux M11 à M18 vont avoir l'habilité de jouer 3 parties d'exhibition avant le commencement de leur ligue que HDM va payer les officiels sur glace. Après que la ligue est commencée, HDM ne paiera plus pour des parties d'exhibitions.

7. Arbitres

Coordinateur des arbitres : Jean-Guy Richard
506-269-0212 / dieppereferee@rogers.com

Les équipes sont responsables de réserver les arbitres pour toutes leurs parties en communiquant avec Jean-Guy Richard. Elles sont aussi responsables de vérifier qu'il y a des arbitres d'assignés pour toutes leurs parties à domicile. Vous devez communiquer avec Jean-Guy pour avoir accès au nouveau site web d'arbitres pour voir si vos parties sont assignés au moins 48 heures à l'avance.

Si une partie est annulée pour n'importe quelles raisons, les équipes sont responsables d'annuler les arbitres en contactant le directeur des arbitres au moins 48 heures avant l'heure de la partie cédulée. Si les arbitres ne sont pas annulés, l'équipe en question sera facturée pour les coûts des arbitres et l'équipe sera responsable de payer les frais. Sur réception de la facture, l'équipe aura 5 jours ouvrables à payer le montant. Si cette facture n'est pas payée, les glaces de l'équipe seront suspendues jusqu'à réception du paiement.

8. Chronomètres

Coordinateur des chronomètres : Janice Richard
janrand12@hotmail.com

Les équipes sont responsables d'organiser les chronomètres pour leurs parties à domicile. Elles ont deux options : elles peuvent trouver leur propre chronomètreur ou elles peuvent utiliser les services de notre coordinateur des chronomètres. Si vous utilisez ce dernier, vous devrez payer le chronomètreur 20\$ après chaque partie pour les parties de Dieppe et \$20 pour les parties à Memramcook. Les équipes devront avertir le coordinateur des chronomètres au début de la saison s'ils ont besoin d'un chronomètreur pour la saison ou non.

9. Liste de joueurs et personnel d'équipe

Une liste des joueurs et entraîneurs incluant leur date de naissance doit être remise à l'office de HDM, au plus tard le 1^{er} novembre, 2025. Veuillez remplir ce [Formulaire d'alignement \(roster\)](#) et l'envoyer à l'adresse suivante : christianbosse.hdm@gmail.com

Depuis la saison 2017-2018, toutes les équipes co-ed de Hockey Dieppe Memramcook seront nommées Aigles et toutes les équipes exclusivement féminines seront nommées Panthères. Comme il y aura plus d'une équipe par division avec le nom Aigles ou Panthères, lors de l'enregistrement de vos équipes pour cette liste et pour les tournois, il vous suffit d'ajouter le nom de l'entraîneur à la fin de votre nom (par exemple, Aigles – Belliveau, Aigles – Luc Belliveau (s'il y a plus qu'un entraîneur Belliveau dans votre division), Panthères – Belliveau, Panthères – Luc Belliveau.)

10. Coordinateur 50/50 d'équipe

Coordinateurs 50/50 : Jean-Roger Comeau
506-863-8539/ <mailto:j-rcomeau@hotmail.com>

Chaque équipe aura besoin de nommer un coordinateur de 50/50 pour la saison. Ce coordinateur aura la charge de la livraison des billets de 50/50 et la gérance de cette levée de fond.

Le coordinateur de 50/50 aura besoin d'une vérification de leurs antécédents criminels. Pour faire cette vérification, vous devez vous rendre au bureau de la GRC avec 2 pièces d'identités et une **lettre de hockey Dieppe-Memramcook** confirmant que vous ferez du bénévolat durant la saison. Avec la lettre, vous n'aurez pas de frais à payer. Vos vérifications sont valides pour une durée de trois ans. **NOUVEAU: Depuis Septembre 2023 vous aurez avoir besoin de venir chercher la lettre au bureau de HDM ou on peut vous envoyer la lettre par courriel avant d'aller au bureau de la GRC.**

11. Tournois

Hockey Dieppe-Memramcook organise cinq tournois à chaque année permettant à chaque joueur de participer dans un tournoi à domicile. Ces tournois exigent beaucoup d'organisation, ainsi que beaucoup de bénévoles afin d'offrir une expérience positive pour tous les jeunes. Pour cette raison, HDM demande à chaque équipe de faire des parties de 50/50 durant les tournois.

Cette saison, les frais de tournoi de **\$450** sera demandé à toutes les équipes pour le frais de leur tournoi à domicile de Dieppe-Memramcook. Les frais pour le tournoi doivent être payé avant le 1^{er} Décembre de chaque saison.

Les équipes de hockey mineur ont le droit de participer à 5 tournois par saison incluant celui de HDM. Vous trouverez la liste des tournois offerts au N.-B. en ligne à la page www.hnb.ca (cliquez sur l'onglet 'Tournois', puis choisissez votre division).

La division M7 n'est pas autorisée à quitter les districts 6 et 7 pour tous leurs jamborees. La division M9 sont autorisé en dehors du districts 6 et 7, mais ils doivent avoir obtenu un vote des parents. 75% des parents doit accepter les tournois à l'extérieur pour pouvoir réserver un tournoi en dehors du district. Tous les tournois doivent demeurer dans la province du Nouveau-Brunswick pour ce niveau.

Hockey Dieppe Memramcook ne couvre pas les frais d'inscriptions pour les tournois Provinciaux. Les équipes devront payer le coût d'enregistrement. Les tournois provinciaux ne sont pas comptabilisés dans les cinq tournois de la saison. Ce tournoi s'ajoute à ces cinq tournois.

12. Frais/budget d'équipe

Toutes les équipes sont tenues d'envoyer les frais/budget d'équipe au coordinateur de leur division. Une fois reçu, il sera envoyé au trésorier de HDM pour l'approbation. Ce processus est nécessaire avant de conseiller les parents et de collecter les frais d'équipe.

Si durant la saison, des modifications sont faites au frais/budget d'équipe qui est déjà approuvé, SVP suivre cette procédure à nouveau pour l'approbation du trésorier.

Les frais d'équipe s'appliquent pour chaque joueur.

13. Gardien de but

Coordinateurs des gardiens : Kevin Robert

kevin.robert.maps@gmail.com

M11 à M18

Si votre équipe compte deux gardiens dans la liste de joueurs, veuillez s'assurer qu'un horaire juste est établi pour la saison afin que les deux gardiens aient un temps de jeu égal en tout temps.

M7 et M9

Les gardiens de but sont très limités à certains de nos niveaux. Assurez-vous d'alterner les joueurs dans le rôle de gardien de but et introduisez des exercices de gardiens de but dans vos pratiques à partir du niveau M7 afin de susciter l'intérêt des joueurs. Une rotation avec chaque joueur intéressé doit être fait. Une fois la rotation faite, elle doit recommencer. Il n'y a pas de gardien de but à pleins temps dans le niveau M7 et M9.

14. Vêtements des Aigles/Panthères

Hockey Dieppe Memramcook a établi une relation EXCLUSIVE avec le fournisseur Maritimes Sources for Sports/Cleve's Source for Sports depuis la saison 2017-2018.

Tous les joueurs, membres de la direction et entraîneurs de HDM recevront une carte de hockey VIP digitale leur donnant droit à 10% de rabais sur le prix régulier pour tous équipements reliés au hockey. Ce rabais de 10% ne peut pas être combiné à d'autres offres de rabais, tel que les ventes d'équipe, les coupons, les événements sans taxes, la promotion BOGO, etc.

Veuillez noter que Maritimes Sources for Sports/Cleve's Source for Sports est notre fournisseur EXCLUSIF, ce qui signifie que les autres fournisseurs n'ont plus le droit d'utiliser notre logo Aigles ou de Panthères sans notre approbation.

Afin d'obtenir votre formulaire Google pour votre équipe, envoyez un message à Keeley Atkinson au maritime.team@sourceforsports.ca ou par téléphone au 506-858-8421.

SVP envoyez une demande à ChristianBosse.HDM@gmail.com pour l'approbation si vos besoins ne peuvent être remplis par Maritimes Sources for Sports/Cleve's Source for Sports.

15. Entente avec Banque Nationale

HDM est heureux d'annoncer qu'il a formé un partenariat avec la Banque Nationale pour ces besoins futurs en soins bancaires. Ceci inclura accès à toute équipe qui désire ouvrir un compte pour leur équipe de hockey cette saison.

Voici certains avantages pour ouvrir un compte pour votre équipe :

- Les équipes profiteront du même offre que les associations sans but lucratif donc un compte avec accès en ligne et transactions en succursale seront gratuit. Seules les commandes de chèques auront un coût et les virements Interac à envoyer sera de 1.50\$ chaque.
- Le compte sera ouvert sous forme d'associations. Donc pas de risques personnels ni de comptes enregistrés à la province qui entraîne des coûts supplémentaires.
- Nous allons suggérer 2 signatures en tout temps pour minimiser les risques.
- Pour procéder à l'ouverture d'un compte, communiquer par courriel avec Julien Cyr : Julien.cyr@bnc.ca.
- Voici les informations ci-bas qu'il aura de besoin :
 - 1 – Nom d'équipe
 - 2 – Copie du permis de conduire
 - 3 – Votre adresse
 - 4 – Votre numéro de téléphone
 - 5 – Nom de votre employeur, votre occupation et combien d'année
 - 6 – Choisissez une succursale pour ouvrir le compte :
 - A – Dieppe : 200 rue Champlain
 - B – Moncton : 346 Promenade Elmwood
 - C – Moncton : 1556 Mountain road
 - D – Moncton : 735 Main street

16. Code de Franc-Jeu

Hockey Canada vous demande de réfléchir à votre rôle. Est-ce que vous démontrez du respect envers le sport et les gens qui rendent ce jeu extraordinaire? Avez-vous vraiment du RESPECT pour le jeu et tous ses participants? Prenez quelques instants pour effectuer ce petit test afin d'évaluer votre attitude. Veuillez cocher les énoncés qui s'appliquent à votre cas.

- La sécurité des participants est plus importante que le résultat final.
- J'apprécie les efforts des entraîneurs pour développer le talent des joueurs, même si je ne suis pas toujours d'accord avec leurs méthodes.
- Je comprends que les officiels n'ont pas créés les règles, mais ils sont là pour les faire respecter.
- Je comprends que mon comportement devrait donner l'exemple aux enfants, et que les enfants apprennent des adultes.
- Je comprends que les officiels sont responsables d'assurer que le match se joue d'une manière juste et sécuritaire.
- Je comprends que les joueurs, les officiels et les entraîneurs sont en train d'apprendre le jeu, et que des erreurs seront commises.

- Je n'encourage pas les équipes adverses, mais je ne vais pas les abuser verbalement ou les huer.
- Je comprends que la raison principale que les joueurs et les officiels quittent le hockey est l'abus.

10 façons de devenir un bon parent au hockey

- Participer de façon constructive à l'équipe de votre fils ou de votre fille.
- Dites à votre fils ou fille que vous aimez les voir participer au sport.
- Gardez les choses en perspective, soulignez les valeurs associées au jeu.
- Appuyez votre enfant et ne laissez pas vos attentes devenir un fardeau pour votre fils ou votre fille.
- Soyez un modèle de respect pour votre fils ou votre fille.
- Soyez là pour votre enfant, qu'il gagne où qu'il perde.
- Accordez la priorité à la sécurité, au respect, au franc-jeu et au plaisir.
- Apportez un soutien émotif à votre enfant.
- Encouragez votre enfant à participer, mais évitez de le forcer à jouer.

Communiquez avec l'entraîneur de votre fils ou de votre fille d'une façon professionnelle et efficace.

[Code de franc-jeu Joueurs/Entraîneurs/Parents/Officiels/Spectateurs/Responsables de ligue](#)
(Hockey Canada)

[Contrats concernant l'esprit sportif](#)

[Politique de Franc-Jeu de Hockey Dieppe-Memramcook](#)

17. Rapports de blessure et fiches médicales

Lorsqu'un accident survient, un rapport de blessure doit être rempli et envoyé au directeur exécutif dans les plus brefs délais (le rapport doit être reçu dans les 90 jours suivant l'accident). Le cartable du responsable de l'équipe devrait contenir quelques formulaires vierges. En cas d'accident, il sera plus facile de remplir le formulaire au moment de l'accident que de retracer les détails par la suite.

Rapport de blessure

Chaque joueur/parent devrait remplir une fiche médicale. Bien qu'il soit important pour les entraîneurs et le personnel de prendre connaissance de cette information et d'être au courant de tout problème médical, il est peu probable qu'ils se souviennent de tous les détails des joueurs. Avoir les fiches

médicales à porter de la main permet d'obtenir des renseignements importants en cas d'urgence et de connaître les coordonnées du médecin de famille et des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence s'il est impossible de joindre les parents. Les entraîneurs aussi doivent remplir une fiche médicale.

[Rapport de blessure](#)

Fiche d'information médicale

La fiche médicale doit contenir au moins les renseignements suivants :

- le numéro d'assurance-maladie du joueur;
- le nom du médecin et ses coordonnées;
- les coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence.

[Fiche d'information médicale](#)

Allergies / maladies importantes

L'utilisation d'un registre des blessures de l'équipe permet au responsable de l'équipe ou au préposé à la sécurité, d'effectuer un suivi des blessures survenues pendant la saison, après que les fiches médicales ont été remplies. Le registre permet d'avoir les renseignements les plus récents en cas de besoin, et il peut aussi détailler comment gérer les blessures actuelles (par exemple, est-ce qu'une blessure doit être recouverte de ruban avant un match?) en plus de servir de référence pour les rapports de blessure préparés pendant la saison.

18. Manuel d'opérations de HNB

[Manuel des Operations](#)

19. Normes disciplinaires minimales de HNB

[Normes disciplinaires minimales de Hockey Nouveau-Brunswick](#)

20. Politique concernant les Vestiaires

[Hockey Canada politique concernant les vestiaires](#)

21. Guide d'équipe de HNB

[Guide d'équipe de Hockey Nouveau-Brunswick](#)